

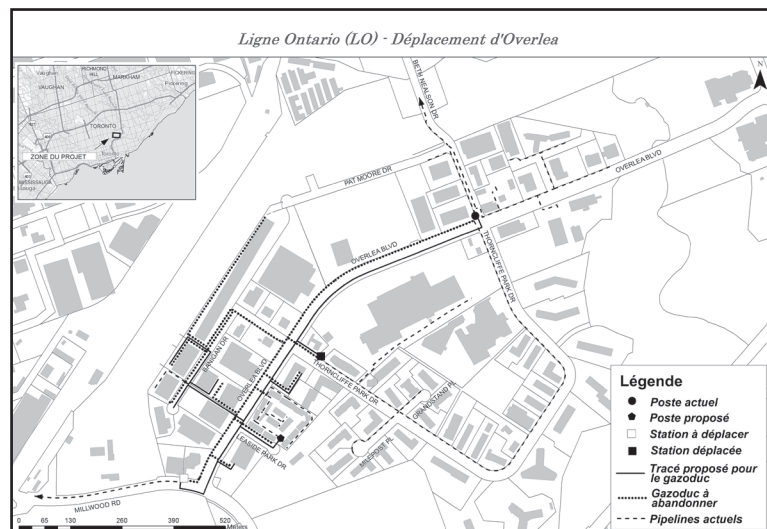
Enbridge Gas Inc. a déposé une requête en vue d'obtenir l'autorisation de construire des gazoducs d'environ 1 615 mètres dans la ville de Toronto

Enbridge Gas Inc. a déposé une requête en vue d'obtenir l'autorisation de construire environ 1 615 mètres de gazoducs et des actifs connexes pour permettre la construction du projet de prolongement de la Ligne Ontario, qui est une collaboration entre la province de l'Ontario, la ville de Toronto et Metrolinx. Les 1 615 mètres de gazoduc proposés se composent de 1 100 mètres de gazoduc en polyéthylène (PE) à pression intermédiaire (PI) de diamètre nominal de 8 pouces, de 120 mètres de gazoduc en PE à PI de diamètre nominal de 2 pouces, de 35 mètres de gazoduc en PE à PI de diamètre nominal de 6 pouces et de 360 mètres de gazoduc en PE à PI de diamètre nominal de 4 pouces. Enbridge Gas Inc. propose également de construire deux nouvelles stations de régulation de la pression (une station principale et une station de district).

Enbridge Gas Inc. a également demandé l'approbation des formes d'ententes qu'elle offrira aux propriétaires fonciers touchés par le tracé ou l'emplacement des gazoducs proposés.

Enbridge Gas Inc. déclare qu'un déplacement et une construction des gazoducs et des actifs connexes sont nécessaires pour éliminer les conflits avec la construction du métro tout en maintenant la prestation d'un service sûr et fiable aux clients actuels d'Enbridge Gas Inc. Enbridge Gas Inc. affirme que Metrolinx paiera pour le déplacement et la construction des gazoducs proposés et que cela n'aura aucune incidence sur les coûts pour les contribuables actuels.

L'emplacement des conduites proposées est présenté sur la carte.



Dans le cadre de cette procédure, la CEO évaluera également :

- Le respect par le demandeur des directives environnementales de la CEO concernant l'emplacement, la construction et l'exploitation de gazoducs et d'installations de transport d'hydrocarbures en Ontario.
- La question de savoir si le demandeur s'est acquitté de son obligation de consulter les collectivités autochtones susceptibles d'être affectées par le gazoduc proposé.

Cette audience sera tenue en vertu des paragraphes 90(1) et 97 de la **Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario**, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).

This document is also available in English.

À SAVOIR

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le requérant a demandé une audience écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments. Au cours de cette audience, nous interrogerons le requérant sur son dossier. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après avoir examiné tous les éléments de preuve, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette requête et de participer au processus. Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2024-0141** pour :

- examiner la requête;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **2 juillet 2024** si vous souhaitez :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

☎ /ATS: 1 877-632-2727

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 oeb.ca/fr/participez

Enbridge Gas Inc.

☎ 1 866-763-5427

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 enbridgegas.com